
Nombre de membres

en exercice: 19

Séance du mardi 22 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt deux avril l'assemblée régulièrement convoquée le 17 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 17

Votants: 19

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Claude SCHLOSSER, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Jacques HENRY, Pascale PERNON, Emmanuel LANTZ, Brigitte JENIE, Sylvie ORGEL, André LEDIG, Malika FUNAZZI, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Olivier COCHELIN, Sonia RING, Adel BELAID

Représentés: Françoise FOERSTER, Armelle DASTILLUNG

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE - DE 2014 032

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2013 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent global de 184 932,12 €.

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2013 EAU - DE 2014 033

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2013 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent global de 32 580,65 €.

Objet: COMPTE DE GESTION 2013 COMMUNE - DE 2014 034

Le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2013 établi par M. VANDERBEKEN Marc Antoine, receveur municipal, trésorier de Lorquin.

Après examen et discussion, le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2013.

Objet: COMPTE DE GESTION 2013 EAU - DE 2014 035

Le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2013 établi par M. VANDERBEKEN Marc Antoine, receveur municipal, trésorier de Lorquin.

Après examen et discussion, le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2013.

Objet: AFFECTATION RESULTAT COMMUNE - DE 2014 036

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

- affectation en investissement	:	240 390,92 €.
---------------------------------	---	---------------

Objet: AFFECTATION RESULTAT EAU - DE 2014 037

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau comme suit :

- affectation en investissement	:	9 348,65 €.
---------------------------------	---	-------------

Objet: TAUX DES IMPOTS LOCAUX - DE 2014 038

Le conseil municipal, après discussion, fixe le taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2014 comme suit :

- taxe d'habitation	:	15,33 %
- taxe sur foncier bâti	:	9,60 %
- taxe sur foncier non bâti	:	106,17 %
- CFE	:	13,62 %

sans changements par rapport à l'année précédente. D'ailleurs, les taux restent inchangés depuis avril 2008.

21 h 15 : arrivée de Mme FOERSTER.

Objet: BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE - DE 2014 039

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2014 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	:	1 557 723,00 €
		- recettes	:	1 557 723,00 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	2 166 162,00 €
		- recettes	:	2 166 162,00 €.

Objet: BUDGET PRIMITIF 2014 EAU - DE 2014 040

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2014 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	143 081,00 €
		- recettes	:	143 081,00 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	109 348,00 €
		- recettes	:	109 348,00 €.

Objet: SINISTRE INCENDIE AU NIVEAU DE LA FORGE - DE 2014 041

Dans la nuit du 5 au 6 avril 2014, un incendie s'est déclaré dans le premier bâtiment de La Forge. Il s'agit de la partie du bâtiment mise à disposition de l'ACFA.

Une plainte contre X a été déposée par le maire auprès de la gendarmerie de Lorquin.

Objet: COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14.04.2014 - DE 2014 042

Emmanuel RIEHL regrette l'absence d'isoliers au conseil communautaire. Il s'agissait d'ailleurs du seul conseil communautaire du secteur relevant cette anomalie.

Absence d'autant plus regrettable en raison de la concurrence avérée de deux candidats à la présidence.

Divers.

- les conseillers continueront d'être informés par voie de courrier des points principaux et notamment des pièces annexes importantes.
- un conseiller soulève la question de l'encombrement engendré sur certains trottoirs par des poubelles non rangées par les usagers et ce, après la levée des ordures ménagères.
- prochain conseil municipal, le 6 mai 2014.